

---

## *Congrès Sacerdotaux Français et congrès du Tiers-Ordre Franciscain à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle*

### LIGNES DE RUPTURES À L'INTÉRIEUR ET TENSIONS VERS L'EXTÉRIEUR

Stefan TertünTE, scj  
David Neuhold

**1** Le fait que dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle des acteurs ecclésiastiques se réunissent, se concertent et prennent des décisions n'est pas du tout un phénomène nouveau<sup>1</sup>. Une longue tradition dans l'histoire religieuse catholique est là pour en témoigner. Pour la France, il suffit de rappeler l'assemblée du clergé en 1682 qui aboutit aux résolutions dites les «quatre articles gallicans»<sup>2</sup>. A l'époque il s'agissait de limiter les ingérences papales. Ce qui est inédit à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, ce sont le cadre général, les conditions et la multiplication de telles réunions, que nous désignerons comme «congrès». D'un côté les moyens et les réseaux de transport facilitent rassemblements et réunions, d'un autre côté une nouvelle culture d'organisation ecclésiale – avec la papauté revigorée comme acteur important – promeuvent et amplifient le phénomène des congrès. Des initiatives très diverses s'épanouissent à travers cette forme de rencontre. Elles sont accompagnées de nouveaux organes de presse et de stratégies de

---

<sup>1</sup> Cet article a été publié dans la Revue Suisse d'Histoire Religieuse et Culturelle (RSHRS), 112 (2018) 211-234, cf. [www.unifr.ch/szrkg/fr](http://www.unifr.ch/szrkg/fr)

<sup>2</sup> Heinrich DENZINGER/Peter HÜNERMANN, *Enchiridion Symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, Freiburg i. Br. 2010, § 2281–2284. Un grand remerciement aux PP. Dubray et Flammang SCJ/Paris pour l'aide linguistique.

communications inédites. Elles sont rendues possibles par les libertés juridiques. Cela se vérifie également en dehors du «monde catholique», comme par exemple dans le domaine des sciences où les congrès poussent comme des champignons.

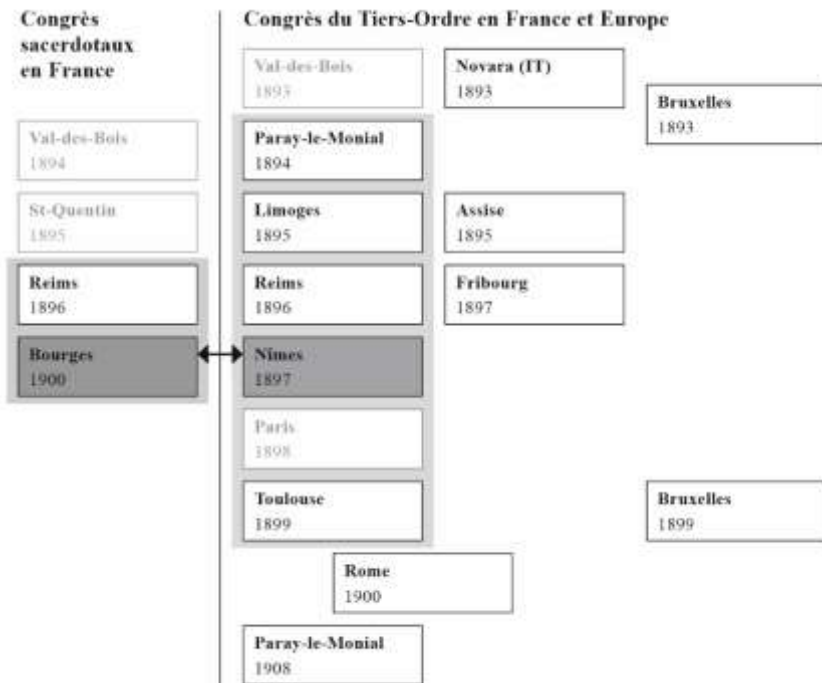
**2** Dans cette brève intervention nous examinerons deux types de congrès, exemplaires pour ce «temps des congrès catholiques»<sup>3</sup> et cela dans une période où ce phénomène atteint un sommet considérable. Pourtant au cœur même de cette explosion spectaculaire s'inscrit déjà le germe d'un déclin. Un aperçu sur leur postérité nous permet facilement de le constater. Dans la dernière décennie du 19<sup>ème</sup> siècle se réunissent soit les protagonistes du clergé diocésain français, soit ceux du Tiers-Ordre franciscain. Ce dernier connaît un essor considérable et comprend des membres des Ordres religieux (même non franciscains) d'autres, du clergé séculier et des laïques. La tradition du Tiers-Ordre remonte jusqu'au 13<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire aux temps de Saint François. De manière analogue au Tiers-Ordre on observe un essor quantitatif équivalent pour le clergé séculier, qui se reconstruit après la Révolution Française et qui connaît un véritable épanouissement.

---

<sup>3</sup> Cf. Claude LANGLOIS/Christian SORREL, *Le temps des congrès catholiques. Bibliographie raisonnée des actes de congrès tenus en France de 1870 à nos jours* (Bibliothèque de l'école des hautes études. Sciences religieuses 141), Turnhout 2010, 119–123 (congrès du Tiers-Ordre franciscain), 124–125 (congrès sacerdotaux de Reims et Bourges).

Schema 1: Congrès sacerdotaux français (Reims et Bourges) et congrès du Tiers-Ordre franciscain à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

**3** René Remond (1964)<sup>4</sup>, Jean Marie Burnod (1991)<sup>5</sup> et avant eux Jean-Marie Mayeur, tous historiens renommés se sont occupés de ces phénomènes – même s’il ne s’agit pas de travaux récents. Les résultats de leurs recherches sont pris en compte dans notre contribution. Nous ne pouvons et nous ne souhaitons pas modifier ou revoir leurs travaux, mais plutôt les prolonger. Pour cela nous utilisons du matériel d’archives, tiré de l’*Archivio Dehoniano Roma* (ADR). Une autre remarque: dans nos recherches nous n’avons pas eu l’impression que ces réunions préoccupaient beaucoup d’historiens, encore



moins en dehors de la francophonie. Elles restent des sujets très marginalisés.

<sup>4</sup> René REMOND, *Les deux congrès ecclésiastiques de Reims et de Bourges 1896-1900*, Paris 1964.

<sup>5</sup> Jean-Marie BURNOD, *Le mouvement social franciscain en France à la suite de Rerum Novarum (1893–1901)*, Paris 1991.

En plus nous avons dû constater que des recherches d'archives à Rome et en Suisse ne se sont pas révélées fécondes<sup>6</sup>.

## 1. LIGNES DE RUPTURE À L'INTÉRIEUR – TENSIONS À L'EXTÉRIEUR

**4** Il va de soi que de telles réunions ne se déroulent pas sans tensions, ce qui est normal. En ce qui nous concerne, les conflits ont été amplifiés par des circonstances politiques extérieures et par des transformations sociétales générales: l'enjeu global demeurant la position de l'Eglise face à la modernité. Les assemblées du Tiers-Ordre franciscain quant à elles s'inscrivent dans le sillage des encycliques *Humanum Genus* et *Rerum Novarum* et donc de l'engagement social et politique de Léon XIII, lui-même membre des tertiaires. Les congrès sacerdotaux, de leur côté, ciblent plutôt la situation politique, voir républicaine en France. La Troisième République (1870–1940), après quelques crises, a réussi à s'installer; un événement provisoire se trouve donc institutionnalisé et consolidé. L'Eglise, loin de l'alliance entre le trône et l'autel doit faire face à un fort vent contraire... Mais dans l'Eglise aussi le neuf et l'original se font sentir. Les congrès s'offrent comme moyens d'expression et de diffusion de ces nouveautés. Tous ne l'ont pas apprécié.

**5** De la part du vénérable Tiers-Ordre, une nouvelle orientation sociale et communautaire est proposée, au-delà des formes privées de piété. Cela ne pose aucun problème, quand il s'agit d'être pragmatique et paternaliste, de s'engager dans des œuvres concrètes. Mais quand il s'agit d'envisager une nouvelle «théorie» et donc d'élaborer un nouveau fondement doctrinaire, le mouvement est confronté à de graves conflits internes. C'est surtout lors du congrès de Nîmes en 1897 que ces divergences éclatent. Aujourd'hui encore la variété des thèmes traités autour d'une critique générale de l'individualisme et du capitalisme reste impressionnante. Moins impressionnant, à notre regard actuel, apparaît le véritable anticapitalisme dont les multiples nuances vont de l'anti-protestantisme à l'antisémitisme. Un ennemi, réel ou imaginaire, renforce la motivation et produit plus de cohésion, offre une identité «négative», une identité «contre». Dans le moment même où la prospérité pour une large partie de la population – pour «le peuple» duquel on se sent l'allié – devient un objectif aux yeux des tertiaires importants ayant en vue des mesures structurelles, «démocratiques», participatives, interventionnistes, s'élèvent du sein des cercles conservateurs des voix mécontentes. Ces derniers restent plutôt

---

<sup>6</sup> Le site [www.gallica.fr](http://www.gallica.fr) en revanche permet au moins une reconstruction de l'écho des congrès dans les médias de leur temps.

attachés à des valeurs comme la hiérarchie, l'ascèse, le paternalisme et la bienfaisance. Ils mettent en cause la singularité d'une morale et d'une éthique chrétiennes, soulignant son profil confessionnel. Dans les débats en cours, une des questions principales est de savoir comment traiter l'argent et la richesse<sup>7</sup>. Une autre discussion, peut-être encore plus passionnée est la suivante: de quel côté Léon XIII se positionne-t-il et qui peut l'invoquer et l'interpréter authentiquement? Ici on décèle un germe de tension et de division: Qui peut se vanter d'être en ligne directe avec l'autorité centrale dans le monde catholique?

**6** Tournons maintenant notre attention vers les congrès sacerdotaux en France qui dans leur déroulement même se présentent plutôt exempts de conflits: Le principal promoteur des deux grandes réunions de 1896 à Reims et de 1900 à Bourges est le personnage typique du prêtre politique: l'Abbé Lemire, individualité fascinante encore jusqu'à notre époque<sup>8</sup>. Evidemment dans ces réunions comme aussi dans les rencontres préparatoires de Val-des-Bois et de Saint-Quentin ce qu'on appelle la «question sociale» est bien présente, et même se révèle centrale. Mais leur caractère local, le contexte français dans lequel elles s'inscrivent sont beaucoup plus marqués. Au sein des problématiques socio-pastorales est posée la question du Ralliement, de la réconciliation avec la République. C'est un point central, source de divergences. Les traditionnalistes (autrement dit les monarchistes et les légitimistes) se confrontent aux démocrates. Souvent les démocrates eux-mêmes dans leur évolution personnelle ont changé de camp, tel un Lemire ou un Dehon, dont on parlera plus tard. Si les défenseurs d'une «tradition présumée» ne sont pas fortement présents dans les congrès, c'est de l'extérieur qu'ils cherchent à discréditer fortement cette nouvelle orientation née dans le clergé, fondée sur l'expérimentation et l'actualisation.

## 2. COMPARAISON DE DEUX FORMES DE CONGRÈS – NÎMES 1897 ET BOURGES 1900 – DIFFÉRENCES ET POINTS COMMUNS

**7** Nous ne pouvons pas présenter ici le contenu très riche de ces deux congrès. Comme souvent, une comparaison peut néanmoins aider à les profiler: Les congrès du Tiers-Ordre franciscain présentent clairement, selon un terme qui décrit notre cercle célèbre d'aujourd'hui, une intention et une

---

<sup>7</sup> Cf. David NEUHOLD, *Die Kirche, das Geld und die Nation. Historisch-kritische Blicke auf P. Léon G. Dehon (1843–1925), den Gründer einer modernen Ordensgemeinschaft*, Juni 2017 (Theologische Fakultät Fribourg), 159–166 («Ein neuer Armutstreit am Ende des 19. Jahrhunderts?»)

<sup>8</sup> Cf. seulement Jean-Pierre DELANNOY/Jean-Pascal VANHOVE (Ed.), *Abbé Jules Lemire, Cahiers*, tome I: 1893–1915 et tome II: 1916–1928, Hazebrouck 2013, ici tome I, 311 (Reims), 464–469 (Bourges), surtout 467 («discours magistral de M. Birot»).

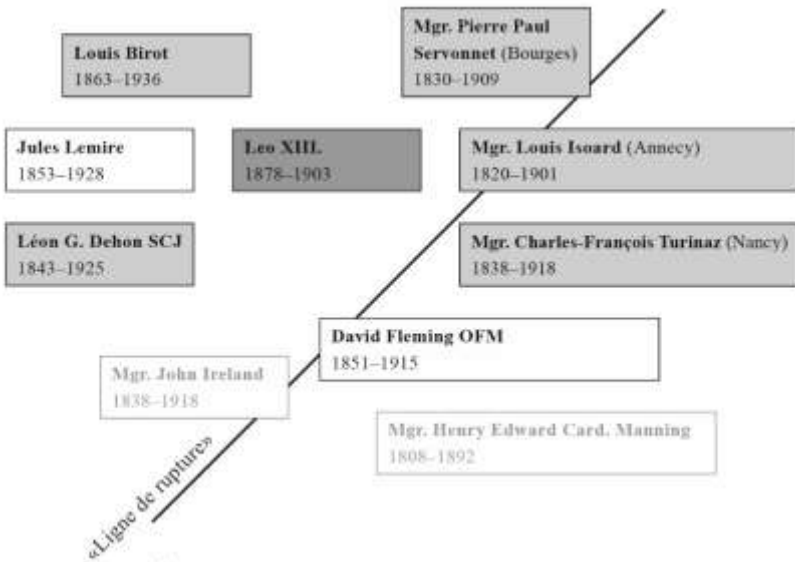
dimension «transnationale». D'un côté, au niveau des acteurs internationaux, d'un autre côté au niveau de la géographie. En effet, en 1900 Rome accueille un congrès international du Tiers-Ordre franciscain – marqué par une très forte influence française. Ce choix du lieu est dû – nous l'avons déjà dit – à une histoire «interne», étant donné que dans les réunions précédentes les participants se sont disputé le droit d'être les authentiques porte-parole du pape. Aussi, dans la préparation du congrès de 1900 une accentuation transnationale ou spécifiquement ultramontaine se fait jour. Sur le champ de bataille entre groupes traditionnels-conservateurs et démocratiques-inconditionnels la grande question posée reste celle d'une herméneutique de Léon XIII, devenu alors au Vatican un grand vieillard. D'ores et déjà à ce moment-là une bataille farouche se déroule qui concerne son héritage et l'avenir après lui.

**8** Comme nous l'avons dit, les réunions cléricales de Reims et de Bourges présentent un caractère très national, très français. A l'occasion de la célébration des 1500 ans de la catholicisation de la France beaucoup de réunions et de pèlerinages ont eu lieu à Reims<sup>9</sup>, parmi lesquels on découvre en 1896 un congrès sacerdotal, sous l'appellation officielle de «pèlerinage national sacerdotal». Plus que la personnalité de Léon XIII, c'est le contexte politique républicain en France qui constitue le point de référence de nombreux débats. Ainsi les évêques français conservent une importance centrale, dans le cadre des réunions sacerdotales, importance qu'ils n'ont pas pour les congrès des tertiaires franciscains. Ceux-ci se déroulent sous le patronage d'un supérieur général (franciscain ou capucin) au sein desquels le Pape peut intervenir plus directement. Ainsi après l'euphorie du congrès de Bourges en 1900, le discours en quelque sorte «paradigmatique» de Louis Birot, vicaire général d'Albi, va susciter polémiques et confrontations dans l'épiscopat français.

---

<sup>9</sup> Cf. Martin SIMPSON, *France at Reims: The Fourteenth Centenary of the Baptism of Clovis*, 1896, Paper 2013, University of the West of England, <http://eprints.uwe.ac.uk/22097>.

Schema 2: Quelques acteurs relevant pour des Congrès catholiques vers 1900.



**9** Le «protecteur» du congrès sacerdotal, l'archevêque de Bourges, Mgr. Servonnet, s'oppose aux évêques de Nancy et d'Annecy. Finalement Rome doit arbitrer une controverse très complexe. On arrête alors une décision préliminaire sans pour autant clore définitivement le conflit engagé: Le bouillant évêque d'Annecy est invité à s'excuser expressément auprès de son homologue à Bourges – c'est ce qu'il fait de manière formelle, sans se montrer franchement repent, ni profondément réconcilié.

**10** *Peut-il exister des congrès ecclésiastiques? Terminologie et Idéologie.* Un élément important dans ce contexte brûlant consiste justement dans la question fondamentale: peut-il exister des congrès destinés spécialement aux prêtres? Si pour les congrès du Tiers-Ordre, composés de tous les états de l'Eglise, le mot «congrès» n'est pas objet de contestation, en revanche depuis celui de Bourges, une interrogation terminologique et idéologique subsiste et reste source de tension. Nous faisons ici le choix d'entendre deux voix critiques: celle de Mgr Isoard/Annecy et celle de Mgr Turinaz/Nancy. D'abord, il nous faut prendre en considération une nuance de nature apparemment «linguistique».

**11** Pour le premier, Isoard, le plus dur critique épiscopal des réunions sacerdotales, le terme de «congrès», ne présente guère de signification positive. Il se définirait plutôt à ses yeux comme une discussion libre, aux

issues franchement ouvertes, et assortie de résolutions et de vœux, voire de décisions. Isoard distingue le concept de «congrès» de celui d'une «réunion» qui semble, selon ses vues, une assemblée placée sous l'autorité d'un responsable. Cela représente certes une astuce rhétorique intelligente. C'est ainsi que l'évêque essaie de se justifier, quand il reçoit de Rome l'invitation de devoir s'excuser auprès de son collègue. Cet usage terminologique se révèle pour notre thème et pour notre petit congrès – à moins qu'il s'agisse plutôt d'une réunion? – important, ici à Fribourg, et aussi de manière plus générale. Car la rencontre des prêtres à Bourges, originellement conçue comme une «réunion» et comme telle bénie par le Pape, selon Isoard, serait devenue alors un véritable et problématique «congrès»: Selon les termes mêmes d'Isoard dans les *Annales catholiques*, «elle est devenue un congrès.» Or, dans les habitudes contemporaines, poursuit l'article, «un congrès est une réunion de personnes qui discutent certains intérêts, émettant des vœux sur diverses questions, puis présentent ces vœux, soit au gouvernement, soit à quelque autorité compétente, en disant: Voilà ce que nous souhaitons; voilà ce que vous devez faire pour bien faire. – La réunion de Bourges a eu ce caractère. Les prêtres qui en faisaient partie ont tracé un programme; en fait, les évêques sont invités à y conformer leur conduite»<sup>10</sup>.

**12** Résumant brièvement: Il ne peut pas y avoir de congrès sacerdotaux, ainsi raisonnait l'évêque dans sa (faible) lettre d'excuse du 28 janvier 1901, car ils confondraient, pensait-il, la tradition ecclésiale pour arriver à des décisions.

**13** Trois mois auparavant, après le congrès de Bourges, l'évêque d'Annecy s'était exprimé directement. Il l'avait fait de façon violente lors d'un discours devant son propre clergé diocésain, auquel il avait interdit de prendre la route pour Bourges. Ce discours de fin septembre 1900 constitue le fil narratif d'une scène de bataille très développée. On parle des ennemis de l'Eglise, qui existent bien sûr, mais de manière occultée et cachée, ils se manifestent aussi à l'intérieur de l'institution. Parmi ceux-ci, pourrait figurer l'Abbé Lemire, qui en tant que prêtre politique et républicain obscurcirait le profil traditionnel du prêtre et du coup apparaîtrait comme l'initiateur des réunions sacerdotales. Celles-ci seraient susceptibles de promouvoir le parlementarisme au sein de l'Eglise. Une démocratisation à l'œuvre dans l'Eglise, évoquant une sorte de lutte de classe anarchique à l'intérieur d'elle-même faisait peur à Isoard. La référence à la constitution civile du clergé de l'époque révolutionnaire ne pouvait pas manquer d'apparaître, laquelle a historiquement conduit à une sorte de «schisme» – «le schisme

---

<sup>10</sup> *Annales catholiques. Revue religieuse hebdomadaire de la France et de l'Église*, 30 (1901), 30.03.1901, 324–329, ici 326.



d'aujourd'hui, c'est un syndicat professionnel de prêtres»<sup>11</sup>. Il est intéressant de noter combien dans cette question les arguments de légitimation et de délégitimation se construisent autour de références historiques; de l'autre côté c'est l'actualité contemporaine qui entre dans le débat. L'allusion à un prétendu «syndicat de prêtres» en constitue un exemple significatif.



Mgr. Isoard (Annecy)



Mgr. Turinaz (Nancy)

**14** Revenons brièvement sur un autre protagoniste critique: Dans sa publication au titre éloquent: *Les périls de la foi et de la discipline dans l'Église à l'heure présente*, l'évêque Turinaz de Nancy s'adonne à la polémique. Cet évêque considère également les congrès cléricaux du tournant du siècle comme une menace pour l'autorité épiscopale, et bien plus encore, pour l'autorité tout court: «Pourquoi pas – déclare-t-il – des congrès de soldats et de conscrits transmettant leurs avis ou leurs décisions à leurs généraux et au conseil supérieur de la guerre? Pourquoi pas des congrès de sacristains délibérant sur le service des églises et l'administration des paroisses; des congrès de servantes pour régler les réceptions et les relations de MM. les curés?»<sup>12</sup>.

**15** On craint de se trouver engagé sur une savonneuse pente démocratique. Turinaz n'est pas entièrement opposé aux assemblées de prêtres mais le «respect pour l'autorité épiscopale» doit être observé; d'où un de ses jugements lapidaires: «Les congrès ecclésiastiques, dans les conditions où ils ont été constitués, ne sont pas conformes aux traditions de l'Église

---

<sup>11</sup> *Annales catholiques. Revue religieuse hebdomadaire de la France et de l'Église*, 29 (1900), 27.10.1900, 187–197, ici 195.

<sup>12</sup> Charles François TURINAZ, *Les périls de la foi et de la discipline dans l'Église de France à l'heure présente*, Nancy/Paris 1902, 51.

catholique»<sup>13</sup>. Même si Turinaz ajoute qu'il accepterait comme possibles des ajustements et des réformes, il se réfugie dans un tutorisme fondé sur la tradition et l'histoire. Dans une Église qui, au cours de son histoire, en France, a traversé beaucoup de crises, jamais les prêtres n'auraient imaginé de se réunir d'une telle manière. Turinaz souligne que seraient, en revanche, nécessaires quelques «prêtres de la plus haute valeur, des docteurs illustres, de grands saints»<sup>14</sup>, c'est-à-dire des leaders – et évidemment la présence de l'autorité épiscopale. L'un n'exclut pas l'autre.

**16** Des craintes semblables à celles que l'on vient de décrire ne se produisent pas chez les évêques quand il s'agit des congrès du Tiers-Ordre. Ceux-ci agissent sur un terrain jugé moins dangereux par eux pour la vie de l'Église. Ainsi l'étiquette «congrès» n'est pas explicitement évoquée par les évêques dans le cas des tertiaires – au moins pour ce que nous avons pu constater<sup>15</sup>. Les deux formes de congrès, celle du clergé séculier et celle des tertiaires franciscains, ont en commun la référence à Rome. Dans le contexte de Bourges, il est vrai, elle semble être plus faible. Néanmoins, comme nous l'avons vu, Isoard est contraint de donner son interprétation à la référence à Rome, selon laquelle l'assemblée de Bourges a certes obtenu l'approbation romaine préalable – mais seulement comme «réunion» et non comme «congrès». Grâce à cette distinction subtile, Isoard peut affirmer sa fidélité et son adhésion à Rome. De cette adhésion, on le voit, il n'existe manifestement aucun moyen de faire l'économie.

### 3. TRANSNATIONALITÉ SUR LE TERRAIN FRANÇAIS: ROME COMME CARREFOUR ET LE MONDE ANGLO-SAXON COMME «SOURCE D'INSPIRATION»

**17** Ce n'est pas uniquement sur le plan des proclamations et des discours que Rome joue un rôle important. Le revers de la médaille catholique romaine consiste dans le jeu très profane du pouvoir. Pour cela, prenons le cas emblématique d'un discours de Louis Birot à Bourges. Animé d'une dynamique entraînante il devient un véritable discours programmatique<sup>16</sup>. Les thèmes majeurs de ce discours ont fait tellement de bruit, qu'en 1913 Birot est encore considéré comme «hérétique»<sup>17</sup> et que bien que très doué et

---

<sup>13</sup> TURINAZ, *Les périls de la foi et de la discipline* (voir note 10), 51.

<sup>14</sup> TURINAZ, *Les périls de la foi et de la discipline* (voir note 10), 52.

<sup>15</sup> Même si pour le congrès à Nîmes en 1897 une liste d'évêques soutenant le projet fait défaut. Pour les éditions précédentes de telles listes existent; BURNOD, *Le mouvement social franciscain* (voir note 4), 98.

<sup>16</sup> Cf. l'intégralité du texte dans la documentation en annexe.

<sup>17</sup> Cf. ASV, Arch. Part. Pio X b. 116, 1016r «Gli avversarii del Maurras, v.g. il Rever. Jules Pierre «un énergumène», l'ex-gesuita Lugan, amico intrinseco dell'eretico Birot di Albi,

inséré dans un bon réseau de relations, il n'a pas fait de carrière ecclésiastique. Que fait-il exactement à Bourges? Lors du congrès sacerdotal il se plaint d'avoir à faire à un «patriotisme sombre», à un patriotisme triste, tout imprégné de gémissements et de soupirs, tourné entièrement vers l'évocation d'un passé meilleur. Birot exhorte les catholiques à rejoindre la société moderne et à construire une relation positive avec le monde nouveau – y compris la République. On devrait aimer le temps dans lequel on vit.

**18** «Nos dogmes, Messieurs, ne sont pas des prisons: ce sont des larges et belles routes»<sup>18</sup>, déclare-t-il à Bourges. Dans le cadre d'un catholicisme ouvert et généreux, il réclame la liberté pour l'Église, mais cet appel à la «libertas ecclesiae» reste plutôt modeste: Birot ne veut pas argumenter à partir d'une préférence historiquement fondée, il n'exige pas de privilèges, mais tenant compte tout simplement de la situation contemporaine, il veut seulement revendiquer la liberté de proclamer l'évangile. Ce qui fait la force de son discours c'est que Birot, servi par une éloquence puissante, quoique toujours simple et claire, décrit le processus historique de l'émancipation de l'Église par rapport à l'État. Ce processus offre, à ses yeux, des possibilités toute à fait nouvelles et fructueuses: «L'erreur serait d'imposer à l'action de l'Église des frontières trop étroites. [...] Il faut étendre le corps de l'Église aussi loin que la plasticité de sa foi et de sa discipline le permette; au-delà, il faut laisser agir l'esprit»<sup>19</sup>.

**19** Donc un appel à de nouveaux horizons, ouverts sur une perspective généralement optimiste dirigée vers l'avant. – C'était un peu «fort de café» pour les prophètes du malheur!

**20** Pour certains, ces propos vont décidément trop loin, d'autant plus qu'ils sont proférés dans une assemblée et en face de centaines de prêtres. D'autres, au contraire, sont «tout feu tout flamme» – telle la grande majorité des prêtres qui à Bourges applaudissent longuement et fortement l'intervention. D'autres encore discernent le potentiel et les limites d'un tel discours.

---

ecc., sono (da tutti gli uomini assennati che con[on]oscono la questione) pubblicamente ritenuti come falsarii, nelle loro citazioni smezzate dei testi di Maurras.» (Pio Arm. Sabadel OFM Cap, lettre à Pie X., début 1914).

<sup>18</sup> *Congrès Sacerdotal de Bourges*. Compte rendu rédigé sous la direction de M. l'Abbé Lemire, député par l'Abbé Pierre Dabry, avec la collaboration de M. l'Abbé Toiton et M. l'Abbé Ract, Paris 1901, 150-163, ici 158.

<sup>19</sup> *Congrès Sacerdotal de Bourges*. Compte rendu (cf. note 17), 162.



Abbé Birot (Albi)



P. Dehon (St-Quentin/Rome)

**21** L'un d'eux est l'Abbé Dehon, le fondateur des Prêtres du Sacré-Cœur. Nous disposons d'une lettre intéressante, qu'il écrit après le congrès au sujet du jeune vicaire général Birot – ce qui prouve que le discours a fait effet jusqu'à Rome. Car c'est de Rome que Dehon écrit, ville où il séjourne comme fondateur et supérieur général de son institut placé alors dans une phase critique de son existence – l'approbation romaine de la nouvelle communauté est encore incertaine; il rencontre beaucoup d'adversaires. S'adressant à Birot, Dehon décrit sa conférence comme un «beau discours». Cependant il fait observer, que les temps sont généralement devenus plus critiques, qu'il existe deux camps opposés et ceci bien au-delà de la France.

**22** «La vivacité des polémiques entre les deux écoles, non seulement en France, mais en Italie, en Belgique, en Allemagne, fait qu'on n'ose pas trop s'affirmer en faveur de l'une ou de l'autre. On veut laisser le dernier mot au Saint Père»<sup>20</sup>.

**23** Une approbation officielle du discours de Birot serait pour lui hors de question. Il attire l'attention sur l'un ou l'autre passage, dans lesquels on pourrait détecter «une tendance au libéralisme». Peut-être l'idée de libération, entendue dans le sens du dépouillement de tout ce qui est ancien serait-elle trop fortement soulignée, peut-être le patriotisme trop fortement souligné, et la référence à l'ancien dévaluée. Birot, en effet, accepte trop facilement l'échec des ambitions de l'Église, afin qu'un renouveau quelconque puisse en émerger. Dehon laisse entendre que parfois il serait bon de ramer à contre-courant. Or, dans son discours à Bourges, Birot avait utilisé

---

<sup>20</sup> Lettre Dehon à Birot, 19.11.1900, LD 116842 sur [www.dehondocsoriginals.org](http://www.dehondocsoriginals.org) - correspondance ; cf. aussi la lettre de Dehon à Birot du 24.10.900, LD 116841 sur [www.dehondocsoriginals.org](http://www.dehondocsoriginals.org) – correspondance.

l'image d'un canot indien «américain» permettant de progresser avec souplesse au fil du torrent sauvage<sup>21</sup>.

**24** Mais le verdict de Dehon, qui est lui-même à cette époque consultant à l'Index<sup>22</sup> et qui entretient les meilleurs contacts sur l'axe Paris-Rome, est fondamentalement positif.

**25** «En somme, le discours a quelques passages qui réclament une interprétation bénigne, ce qui ne l'empêche pas d'avoir dans l'ensemble une doctrine lumineuse exprimée dans un langage choisi. Laissons les critiques malveillants aboyer. Ils cherchent beaucoup plus à entraver les directives du Pape qu'à exposer la vérité avec charité»<sup>23</sup>.

**26** Ici se dresse une ligne de front claire qui se réfère aux efforts du mouvement de la Démocratie chrétienne<sup>24</sup> et des *abbés démocrates*. Dehon en est un représentant, qui se voit proche, en outre, des intentions du Pape. Même s'il est moins libéral et plus prudent qu'un Lemire ou un Birot, il éprouve quand même beaucoup de sympathie pour les deux. Ce qui n'exclut pas que cette sympathie puisse se montrer critique. Dehon, qui a publié en 1897 un propre «essai apologétique» des congrès<sup>25</sup>, est lui-même présent à Bourges. Il y prononce le discours d'ouverture et accompagne les travaux quotidiens de ses réflexions spirituelles. Dans une de ces réflexions il fait sien la perspective de Birot avec la question rhétorique: «Avons-nous assez aimé la société contemporaine, pour ne pas garder vis-à-vis d'elle une attitude de bouderie?»<sup>26</sup> Si on considère qu'il a également participé au congrès du Tiers-Ordre à Nîmes en 1897 et qu'il était impliqué dans les conflits d'alors, cet acteur transnational français nous montre combien les évolutions au sein de ce catholicisme, aux congrès très diversifiés, demeurent plus que floues.

---

<sup>21</sup> Cf. documentation en annexe, le discours de l'abbé Birot, à la fin.

<sup>22</sup> Cf. Hubert WOLF (Ed.), *Prosopographie von römischer Inquisition und Indexkongregation A–K, bearbeitet von Herman H. Schwedt unter Mitarbeit von Tobias Lagatz*, Paderborn 2005, 449–453.

<sup>23</sup> ADR B 108/4, Inv. Nr. 1168.42: Lettre Dehon à Birot, 19.11.1900, 4 pages, ici p. 4.

<sup>24</sup> Cf. Stefan TERTÜNTE, *Léon Dehon und die Christliche Demokratie. Ein katholischer Versuch gesellschaftlicher Erneuerung in Frankreich am Ende des 19. Jahrhunderts*, Freiburg i. Br. 2007.

<sup>25</sup> Léon DEHON, *Nos Congrès*, Maison de la bonne presse, Paris. Dans cette publication il défend surtout les congrès sacerdotaux: «Il résulte de tout cela que les congrès de prêtres ne sont pas une anomalie, et nous avons constaté à Reims qu'ils sont des foyers de ferveur et de zèle.» (p. 33). Manifestement Dehon écrit ses lignes en face des voix critiques. Il défend les congrès et les présente comme une urgence: «Et comment le prêtre se formera-t-il à cette action sociale et à ces œuvres? Comment recrutera-t-il des auxiliaires laïques sans les congrès? Comment les associations pourront-elles se fédérer pour multiplier leur action sociale sans les congrès Ah! Messieurs qui ne voulez pas de congrès catholiques, vous chargez-vous d'arrêter aussi l'élan des congrès socialistes et libres penseurs, ou voulez-vous leur réserver le privilège de l'action et de l'organisation?»

<sup>26</sup> Léon DEHON, *Œuvres Sociales*, Vol. 4, Napoli 1985, 577.

**27** Après avoir traité de Bourges, il nous faut revenir à nouveau sur les congrès du Tiers-Ordre franciscain. Ceux-ci, dans le sillage de *Rerum Novarum* aboutissent à un certain résultat, 10 ans après l'encyclique, avec la tenue d'une réunion internationale à Rome. Mais contrairement aux congrès sacerdotaux, qui ne connaissent pas de suite après 1900 – tellement la situation en France évolue après 1901/1905 – des réunions régionales, internationales et plus tard nationales des tertiaires franciscains ont lieu jusque dans les années 1950. Les Ordres religieux peuvent s'appuyer sur d'autres structures et œuvrer davantage sur le plan international. Mais la réunion de 1900 à Rome met fin à l'intense «étude sociale» des congrès des tertiaires. Les controverses fécondes de nature économique et sociale comme celles indiquées auparavant pour Nîmes en 1897 appartiennent au passé.

**28** Pour les congrès du Tiers-Ordre au cours de la dernière décennie du 19<sup>ème</sup> siècle, il faut tenir compte d'une tension entre deux écoles, l'une franciscaine et l'autre capucine. En alternance, les deux courants du mouvement franciscain président les congrès. Les capucins sont considérés comme traditionnellement rigoureux, en revanche on dit des franciscains qu'ils se montrent plus ouverts aux préoccupations sociales et favorables à des réponses plus novatrices.<sup>27</sup> Un franciscain irlandais mérite d'être mentionné comme acteur international chargé d'un rôle important: David Fleming<sup>28</sup>, élève du célèbre cardinal Manning, et qui préside la réunion de 1897 à Nîmes. Il possède son propre réseau de relations à Rome et travaille entre autres comme consultant au Saint Office. De 1901 à 1903, il est Vicaire général de l'Ordre franciscain. Il éprouve des difficultés avec l'élément démocratique alors en pleine ascension dans les congrès et du coup aussi avec le Père Dehon<sup>29</sup>. Ici s'exerce donc une influence irlandaise anglo-saxonne – et également dans un contexte français. En effet, pour le congrès de Bourges la participation de Mgr Ireland était prévue, mais ne put pas se concrétiser<sup>30</sup>. L'archevêque de St. Paul (Minnesota) est connu pour la conviction, selon laquelle l'Église et la modernité ne s'excluent pas. On comprend que l'Abbé Lemire tient à le voir présent à Bourges. Les deux personnalités d'origine irlandaise, Fleming et Ireland, ne sont mentionnées que brièvement, assorties

---

<sup>27</sup> Cf. NEUHOLD, *Die Kirche, das Geld und die Nation* (voir note 6), 159–166 («Ein neuer Armutstreit am Ende des 19. Jahrhunderts?»).

<sup>28</sup> Cf. WOLF (Ed.), *Prosopographie* (voir note 21), 587–591.

<sup>29</sup> DEHON, NQT XVI, 34: «Incident curieux: le Père David Fleming voulait m'empêcher de citer dans mon discours la lettre du Pape au Ministre Général des Franciscains, sous le prétexte que cette lettre avait été retirée par le Pape. Le Cardinal Rampolla tombait des nues quand il apprit cela.»

<sup>30</sup> REMOND, *Les deux congrès* (voir note 3), 151. Pour Ireland voir: Marvin O'Connell, *John Ireland and the American Catholic Church*, Minnesota 1988.

de leurs profils très différents pour montrer que la transnationalité des congrès ne se limite pas à la référence romaine.

#### 4. RÉSUMÉ ET PERSPECTIVES

**29** Les congrès du Tiers-Ordre s'achèvent provisoirement en 1900, parce que Rome modifie alors son attitude à l'égard de la «*démocratie chrétienne*» et se montre plus réservée. En revanche les congrès sacerdotaux ne connaissent pas de postérité, parce que, en France, les relations entre Église et Etat changent profondément: C'est la fin des congrès sacerdotaux. Dans les deux cas, d'un point de vue actuel, des initiatives fructueuses ont été annulées, qui auraient pu cependant donner de fortes impulsions à la réforme de l'Église. Selon la terminologie moderne on devrait considérer les congrès comme des structures et évènements de la société civile. Aux yeux de certains dirigeants de l'Église catholique les congrès constituaient une sorte de «*kenosis*» non nécessaire, une plongée risquée dans des profondeurs collectives et non conventionnelles<sup>31</sup>. D'autres acteurs, qui ont participé activement à l'organisation et à la réalisation de tels congrès peuvent être considérés comme des précurseurs «*prophétiques*», tels par exemple un Lemire ou un Birot, dont le discours, par sa teneur, annonce déjà Vatican II. Ces propos ne traduisent pas de notre part un mépris porté à l'égard des courants opposés aux forces critiques, pour la plupart conservateurs. Le fait que cela échappe à la tâche de l'analyse historique, Otto Weiss, récemment décédé à Klagenfurt et grand connaisseur de cette époque dans les pays de langue allemande l'a souvent répété – même si ses sympathies demeuraient manifestes. La vie consiste dans un balancement continu des pas vers l'avenir qui se nourrissent des expériences et des évaluations du passé. Néanmoins on estimerait volontiers aujourd'hui qu'avec la fin des congrès en plein essor une évolution prometteuse était brusquement stoppée<sup>32</sup> – et

---

<sup>31</sup> Cf. aussi l'encyclique contre le modernisme «*Pascendi Dominici gregis*» de 1907, qui ne décrit guère une image positive des congrès et est ainsi en bonne syntonie avec les évêques Isoard et Turinaz. Dans l'article 72 on lit que les congrès sont dangereux parce qu'ils offrent «*un champ propice aux modernistes pour y semer et y faire prévaloir leurs idées. Que désormais les évêques ne permettent plus, ou que très rarement des Congrès sacerdotaux*». Si des évêques autorisent des congrès ou des réunions, on stipule «*que l'on n'y émettra aucune proposition ni aucun vœu usurpant sur l'autorité ecclésiastique, que l'on n'y profèrera aucune parole qui sente le modernisme, ou le presbytérianisme, ou le laïcisme.*» Une autre restriction apparaît dans l'article 72: «*es prêtres des diocèses étrangers ne pourront intervenir sans une permission pareillement écrite de leur Ordinaire*». Des congrès nationaux comme à Reims ou Bourges sont donc impossibles.

<sup>32</sup> Pourtant ou justement pour cela des congrès diocésains sous l'autorité épiscopale, donc «*réunions*» connaîtront plus tard un essor fulminant.

cela par une Église sur la défensive et par un Etat anticléréal, voire antireligieux.